

SOLIDARITÉ

RETOUR SUR LES RAPPORTS ADOPTÉS LORS DE LA SESSION DU 12 DÉCEMBRE 2022

Une plateforme pour promouvoir les métiers de l'accompagnement social et médico-social



Les métiers de l'accompagnement social et médico-social rencontrent des difficultés importantes de recrutement et de fidélisation des personnels, quel que soit le champ d'action (personnes âgées, handicap, protection de l'enfance, accueil du jeune enfant...).

Conscient de la gravité de la situation, le Département de l'Ain a décidé, en mars 2022, d'initier une démarche partenariale dans l'objectif d'élaborer un plan d'action pour valoriser les métiers du secteur.

Après plusieurs mois de concertation, les conseillers départementaux ont adopté, lors de la session du 12 décembre 2022, la mise en place d'une plateforme aindinoise des métiers de l'accompagnement social et médico-social pour promouvoir ce secteur, faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi.

Cette plateforme regroupera tous les acteurs aindinois du recrutement, de l'orientation, de la formation, mais aussi les employeurs du secteur de l'accompagnement social et médico-social. Il ne s'agira pas d'une simple interface numérique sur laquelle on pourra trouver des fiches métiers, des offres d'emploi, une CVthèque... La plateforme regroupera aussi des actions de communication et des interventions sur le terrain visant à promouvoir les métiers du secteur (interventions dans les collèges et lycées, présence sur des salons, organisation de stages, salon de l'emploi...).

→ Budget création de la plateforme : 200 000 €/an (sous réserve de cofinancements attendus à hauteur de 50 %). Date de mise en service : courant 2023

27,13 M€ : c'est le montant annuel du nouveau Plan Seniors 01 (2023-2028)

L'Ain, bien qu'étant un département jeune, connaît un rythme de vieillissement soutenu : la part de population de plus de 65 ans passera de 15,5% à 25,7% d'ici à 2050, soit une croissance de 66%. Ce rythme est supérieur aux références nationales et régionales. Dans ce contexte, le Département, chef de file des politiques sociales en faveur des personnes âgées, se doit de proposer aux habitants de l'Ain une politique ambitieuse pour les seniors qui souhaitent de plus en plus pouvoir vieillir chez eux.

Les élus du Conseil départemental ont adopté, ce lundi 12 décembre 2022, un nouveau Plan Seniors 01, d'un montant de 27 130 000 € par an, qui s'inscrit dans la continuité du précédent plan tout en proposant de nouvelles actions.



Le Plan Seniors 01 (2023-2028) a pour objectifs de :

- **Favoriser le bien vieillir à domicile** : prévenir la perte d'autonomie, favoriser la mobilité des seniors, proposer des plans d'aides au plus près des besoins pour permettre le maintien à domicile...
- **Transformer l'offre d'accueil pour répondre aux besoins d'aujourd'hui et de demain** : il s'agit de penser l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), de promouvoir les Maisons d'Accueil et de Résidence pour Personnes Agées (MARPA) et les résidences autonomie, de poursuivre le développement de l'habitat partagé et inclusif, de structurer l'accueil familial.
- **Améliorer l'information et la communication auprès des seniors et des acteurs du territoire** : renforcer le rôle de guichet unique des Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC), simplifier la communication à destination des seniors, faciliter la coordination entre les acteurs...

• **Renforcer l'accompagnement des seniors atteints de maladies neurodégénératives** : sensibiliser aux problématiques de la maladie d'Alzheimer et des autres maladies apparentées, diversifier et adapter l'offre d'accueil et d'hébergement, améliorer la prise en charge des malades, soutenir leurs aidants...

→ Budget annuel : 27 130 000 €

Une feuille de route pour relancer la production de logements sociaux

Pour répondre à la croissance démographique et au coût élevé du logement privé dans certains secteurs, le Département de l'Ain partage avec l'Etat la nécessité de relancer la production de logements locatifs sociaux dans l'Ain. L'ambition est de retrouver le niveau de production que l'Ain connaissait il y a 5 ans, soit une production de 1 400 logements par an.

Le Département, qui dispose de la délégation de compétence en matière d'aides à la pierre, mène une politique volontariste pour le logement et l'habitat et souhaite mobiliser des moyens pour accueillir dignement les familles et les habitants de l'Ain.

En 2022, il a organisé 7 conférences territoriales du logement pour échanger avec les partenaires, (EPCI, communes, Etat, bailleurs sociaux, Action Logement, Caisse des Dépôts, ADIL de l'Ain...) sur les freins et les difficultés rencontrés pour produire du logement social mais également pour identifier les leviers d'actions afin d'inverser la tendance.

Ces conférences se sont conclues le 19 octobre 2022 par l'organisation des Assises départementales du logement à Saint-Vulbas. L'ensemble des partenaires et des élus locaux étaient conviés pour bâtir, ensemble une feuille de route visant à relancer la production de logements sociaux dans l'Ain.



Les Conseillers départementaux ont adopté le 12 décembre 2022 cette feuille de route qui se traduira notamment par l'élaboration :

- **d'un pacte départemental pour acter l'effort nouveau sur lequel pourrait s'engager l'Etat, la CDC, Action Logement, les bailleurs sociaux et le Département** au service de cet objectif commun de relance de la production de logements sociaux ;
- **de pactes territoriaux avec les EPCI volontaires** afin de définir les objectifs prioritaires territoire par territoire et de partager les responsabilités et les financements de chacun à court et moyen termes.

Le plan d'action sera présenté lors des prochaines Assises départementales du logement qui pourraient se tenir en octobre 2023.

Protection de l'enfance : valoriser les assistants familiaux



La protection de l'enfance, compétence du Département, connaît aujourd'hui, dans l'Ain comme au niveau national, une période particulièrement difficile : le nombre d'enfants confiés aux départements augmente davantage que les solutions de prise en charge.

Les assistants familiaux de l'Ain constituent une profession en crise : entre 2017 et le début de l'année 2022, leur nombre a diminué de 308 à 287 (-6,8%) tandis que, dans le même temps, le nombre d'enfants qui leur étaient confiés a augmenté de plus de 5%, passant de 569 à 598.

Compte tenu de cet effet ciseaux, le nombre moyen d'enfants confiés par assistant familial a cru, sur cette même période, de 1,84 à 2,08. Cette situation est d'autant plus critique que de nombreux assistants familiaux partiront prochainement à la retraite. Par ailleurs, les assistants familiaux se sentant isolés et peu considérés sont tentés de se réorienter professionnellement.

Fort de ce constat, le Département a adopté lors de session du 12 décembre 2022 un plan d'action ambitieux de 1,9 M€ qui vise à améliorer les conditions d'exercice du métier d'assistant familial au sein de la collectivité et à rendre la profession plus attractive en externe.

Ce plan s'articule autour de 4 axes :

- **la dotation d'outils nécessaires au métier d'assistant familial** : tablette, smartphone muni d'un forfait 4 G pour faciliter les échanges avec les équipes de la protection de l'enfance.
- **une meilleure prise en charge RH des assistants familiaux pour une meilleure intégration au sein de la collectivité** : il s'agit notamment de revaloriser leurs salaires en allant au-delà des obligations prévues par la loi Taquet de février 2022.
- **la mise en place d'un plan de communication pour promouvoir et valoriser le métier d'assistant familial.**
- **le renforcement de l'accompagnement professionnel des assistants familiaux** : l'objectif est de mieux accompagner les assistants familiaux dans l'exercice de leur profession en favorisant leur intégration au sein des équipes de la protection de l'enfance.

→ **Budget : 1,9 M€**

CONTACT PRESSE

Conseil départemental de l'Ain • Céline Moyne-Bressand
tél. 04 74 32 33 44 / 07 85 57 56 38 • celine.moyne-bressand@ain.fr



www.ain.fr